La réunion débute avec la venue de Madame Graziella PIERINI et Monsieur Hélian CABROLIER, conseillers départementaux du canton Enne et Alzou.

Monsieur le maire fait part du rendez-vous avec les services de la DRI de Rignac afin de réfléchir aux aménagements nécessaires aux Farguettes sur la RD 994 dont la dangerosité pour les usagers (véhicules comme piétons) est avérée.
Le village des Farguettes est traversé par de nombreux véhicules qui ne tiennent pas compte des limites de vitesses et vont jusqu'à ne pas s'arrêter derrière le bus de ramassage scolaire mettant en grave danger les enfants qui traversent sur le passage piéton.

Il présente les projets qui ont vu le jour depuis le début du mandat, terminés et en cours, et pour lesquels le Département nous a financièrement accompagnés :
- L'aménagement paysager avec une mise en sécurité de l'entrée ouest du bourg terminée.
- Le marquage au sol de la RD 994 dans sa traversée des Farguettes (passages piétons, résine,…).
- La rouverture d'un chemin de randonnée au Teil,
- La création d'une vitrine sécurisée à l'église et la restauration d'objets mobiliers remarquables qui y seront exposés,
- L'aménagement de la micro-crèche dans l'ancien bar restaurant dont les travaux sont en cours.

Il remercie les élus Départementaux pour le soutien apporté à la commune dans l'obtention des aides financières puis les énumère.
Puis il fait un rapide tour des projets qui pourraient voir le jour dans les années à venir, autoconsommation par panneaux photovoltaïques, mise en sécurité des Farguettes (à voir avec la DRI), mise en sécurité de la route des Janenques,…

Monsieur le maire fait également part de l'inquiétude de l'ensemble du conseil concernant le Plan Local d'Urbanisme qui est en cours d'étude et dont l'issue sera forcément une forte diminution des possibilités de construction par la réduction des surfaces constructibles, entrainant des difficultés pour la survie des petites communes.

A l'issu de cet entretien, Mme PIERINI et Monsieur CABROLIER font part de leur plaisir à venir chaque année faire un point avec les élus de la commune, se rendre compte sur place des investissements réalisés et de l'avancée des programmes.
Madame PIERINI rappelle la rapidité avec laquelle le dossier « micro-crèche » a vu le jour, limitant ainsi l'impact des fortes augmentations de matériaux sur le coût du projet.
Les conseillers départementaux partagent la crainte du conseil concernant le document d'urbanisme qui remplacera la carte communale.
Et après avoir remercié l'ensemble du conseil municipal prennent congé.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAYRAN DU 8 NOVEMBRE 2023

Présents : Mmes DELMAS - FERRAND B. - FERRAND M. - SIRMAIN Sandrine - TESSEYDRE.
Mrs DUPRE - GOTTARDO - MAZARS - MIQUEL -MOULY – POUGENQ – SIRMAIN Samuel.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mmes Marion DALPAYRAT a donné procuration à Emeline DELMAS et Nadège CASTANIER a donné procuration à Samuel SIRMAIN.

Le quorum est atteint avec 13 élus présents.

Mr Kévin FRAYSSE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2023 est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- **Opération collective d'étude de faisabilité site autoconsommation collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti des collectivités – Programme 2023**

Dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, le SIEDA propose d'étudier la faisabilité d'installer des systèmes d'autoconsommation collective et/ou individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti de ses adhérents.

L'étude doit permettre de :

- Sélectionner les bâtiments les plus adaptés à intégrer le dispositif d'autoconsommation collective ainsi que définir le site d'implantation de l'unité de production photovoltaïque (toiture bâtiment, parking en ombrière ...)
- Démontrer la faisabilité d'installer des panneaux solaires en autoconsommation sur les bâtiments sélectionnés

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du groupement de commande porté par le SIEDA, le montant de la prestation est de 1250€ HT par site.

Un adhérent (commune, communauté de commune, …) peut étudier plusieurs sites (ensemble bâtiments consommateur/unités de production).

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, **l'aide apportée par le SIEDA est de 76%.**

Après en avoir délibéré (15 pour, 0 contre, 0 abstention), le conseil municipal :

- Approuve la participation de la collectivité à l'opération collective d'étude faisabilité site autoconsommation collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti,

Fixation des tarifs a compter du 1er janvier 2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs des services pour l'année 2024.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer ces tarifs pour l'année 2024 :

	TARIFS Au 01/01/2023	**TARIFS Au 01/01/2024**
SALLE POLYVALENTE		
Associations et entreprises de la commune	Gratuit	Gratuit
Habitants de la Commune	130.00 €	130.00 €
Extérieurs à la Commune	270.00 €	270.00 €
Réunion seule	70.00 €	70.00 €
Réunion + repas	270.00 €	Ligne supprimée
Chauffage	10.00 € / Heure	10.00 € / Heure
SALLE DES FETES		
Habitants de la Commune		
Du 1/11 au 30/04	65.00 €	65.00 €
Du 1/05 au 31/10	45.00 €	45.00 €
Extérieurs à la Commune		
Du 1/11 au 30/04	130.00 €	130.00 €
Du 1/05 au 31/10	90.00 €	90.00 €
CIMETIERE		
Concessions caveaux perpétuelles	Plus de perpétuelles	Plus de perpétuelles
Concessions caveaux 50 ans	50.00 €/m²	50.00 €/m²
Columbarium *(cases pour 4 urnes Ø 18/20 cm)*		
Concession 15 ans	600.00 €	600.00 €
Concession 30 ans	1 000.00 €	1 000.00 €
TAXE DE DISPERSION		
Gravure sur le livre du souvenir	A la charge du preneur	
ESPACES POUR CAVES URNES (1 m²)		
Concession 30 ans	50.00 €/m²	50.00 €/m²

Une caution est demandée pour la location des deux salles et l'utilisation du four à pain et barbecue, pour éviter qu'elles ne soient restituées soit dans un état de propreté douteuse, soit avec du matériel mal lavé voire détérioré, état qui aurait pu échapper à la vigilance de l'employé chargé de l'état des lieux.
Elles sont fixées à :

- 500 € pour la salle polyvalente,
- 150 € pour la petite salle des fêtes.
- 300 € pour l'utilisation du four à pain et barbecue, dont l'utilisation est gratuite et réservée exclusivement aux habitants et aux associations de la commune, avec ou sans la location de la salle.

Et seront, bien entendu, restituées si les lieux sont remis en bon état et sans dégradations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, 0 contres et 0 abstentions, décident de ne pas augmenter les tarifs et les cautions à appliquer.

Révision de la part fixe et variable pour la redevance assainissement (FACTURATION 2025)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal : Le coût de la rénovation de la station d'épuration est important pour la collectivité qui doit respecter plusieurs critères pour être éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et éventuellement du Département.
Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°31 du 9 novembre 2022, le tarif de la redevance d'assainissement indexée sur la consommation d'eau en 2023, pour une facturation en 2024 est fixée comme suit :

- la part fixe à 80.00 €uros,
- la part variable à 1.50 €uros - proportionnellement au volume d'eau consommé durant l'année 2023.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal ***de revoir ces montants*** pour la facturation de la redevance d'assainissement pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, de ne pas réviser le montant de la part fixe et variable pour la facturation en 2025, et de conserver le tarif de l'année passée :

- **la part fixe à 80.00 €uros,**
- **la part variable à 1.50 €uros proportionnellement au volume d'eau consommé durant l'année 2024.**

QUESTIONS DIVERSES

- Programme micro-crèche : Les travaux avancent bien.
- Monsieur le maire rappelle la visite de Monsieur le Sénateur Jean-Claude ANGLARS le 2 novembre et celle de Monsieur Christophe BURBAUD Sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue, visites qui ont donné lieu à des échanges très intéressants. En effet il a été possible de faire part de nos difficultés et craintes qui ont été entendues.
- Pour informations le propriétaire d'une parcelle entre La CAU et les JANENQUES souhaite lotir et a fait appel au cabinet de géomètres LBP études & conseils. 2 esquisses sont présentées, l'une avec 4 sorties sur la voie communale, et l'autre avec une seule sortie et une voie interne au lotissement. Les élus optent, pour des raisons de sécurité pour la 2nde esquisse avec un seul accès donnant sur la voie communale.
- Fin 2019 l'équipe précédente avait arrêté les panneaux qui devaient être installés sur le territoire suite à l'étude réalisée sur tout le territoire intercommunal, panneaux harmonisés avec ceux du territoire voisin de Conques-Marcillac. L'ensemble de cette Signalisation d'information Locale est projeté et revue par l'équipe actuelle afin de décider des panneaux à conserver et ceux à supprimer ou modifier. Une demande de devis sera faite auprès de Rodez Signalisation (qui a une politique de prix intéressante vis-à-vis des collectivités locales) et sera suivie d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h20.